



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 19 mai 2016

Renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de passeport: pensez-y !

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et universitaire ainsi que des vacances de l'hiver austral, pensez à renouveler suffisamment à l'avance votre carte nationale d'identité ou votre passeport.

Pour voyager à destination de la métropole ou de l'étranger, toute personne doit être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité. Certaines destinations ont des conditions d'entrées spécifiques (validité d'au moins six mois à compter de la date de retour en France ou détention d'un visa). Il convient donc de vous renseigner avant d'entreprendre un voyage.

Il est également rappelé que les mineurs doivent être munis d'une pièce d'identité propre en cours de validité. Enfin, si vous retrouvez un document d'identité que vous auriez préalablement déclaré perdu ou volé, sachez qu'il ne permet plus de voyager.

Pour être sûr que votre titre vous soit remis dans un délai compatible avec vos dates de voyage, prenez dès à présent vos dispositions :

- vérifiez la date d'expiration de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport et de ceux de vos proches, ainsi que le nombre de pages encore disponibles sur votre passeport, et si cela est nécessaire, faites renouveler sans délai votre titre.
- rendez vous à la mairie ou la mairie annexe de votre domicile pour une demande de carte nationale d'identité ou pour une demande de passeport.

La préfecture rappelle que, pour des raisons de sécurité, tout titre non retiré par son titulaire dans un délai de trois mois sera détruit.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

